

PARIS, le 1^{er} mars 2018

PROTECTION DES ABEILLES LOCALES : VICTOIRE AU PARLEMENT EUROPÉEN !

Avec une coalition de 40 scientifiques et organisations d'apiculteurs travaillant à la conservation des abeilles locales à travers l'Europe, POLLINIS obtient l'introduction d'une protection juridique des abeilles locales, question cruciale pour l'avenir de l'apiculture et de l'agriculture.

Le 1er mars 2018, dans le cadre du vote sur le Projet d'Initiative 2017/2115(INI) *Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne*, le Parlement européen a voté en séance plénière en faveur de l'amendement 22a, qui pose les fondements d'une protection juridique de l'abeille locale et des conservatoires assurant sa préservation. Avec 324 votes pour, 264 contre et 15 abstentions, cet amendement a été proposé par POLLINIS et porté devant le Parlement par la députée espagnole Maria Lidia Senra Rodríguez. Le pôle Abeilles de POLLINIS - avec le soutien de nombreux scientifiques et associations concernées - avait réussi in extremis à réintroduire cet amendement (non retenu lors du vote du rapport en Commission Agriculture et Développement rural le 23 janvier dernier) dans le rapport en obtenant la signature de 86 eurodéputés.

"C'est un moment historique pour les naturalistes amoureux des abeilles, et pour tous les apiculteurs", se réjouit Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. "Nos abeilles locales sont le résultat d'une histoire évolutive exceptionnelle, presque unique dans le règne animal : elles étaient déjà là il y a un million d'années, et ont su résister pour certaines aux deux dernières glaciations qui ont touché l'Europe. Elles portent en elles des capacités extraordinaires d'adaptation aux changements climatiques qu'il est prudent, peut-être même vital, de protéger pour les générations à venir. Tous ceux qui œuvrent en Europe à la conservation de ces extraordinaires abeilles se réjouissent aujourd'hui de cet engagement important des parlementaires européens."

La Commission européenne doit maintenant se saisir de la question. Elle peut décider de ne pas agir, mais elle devra alors faire connaître les motifs de son refus.

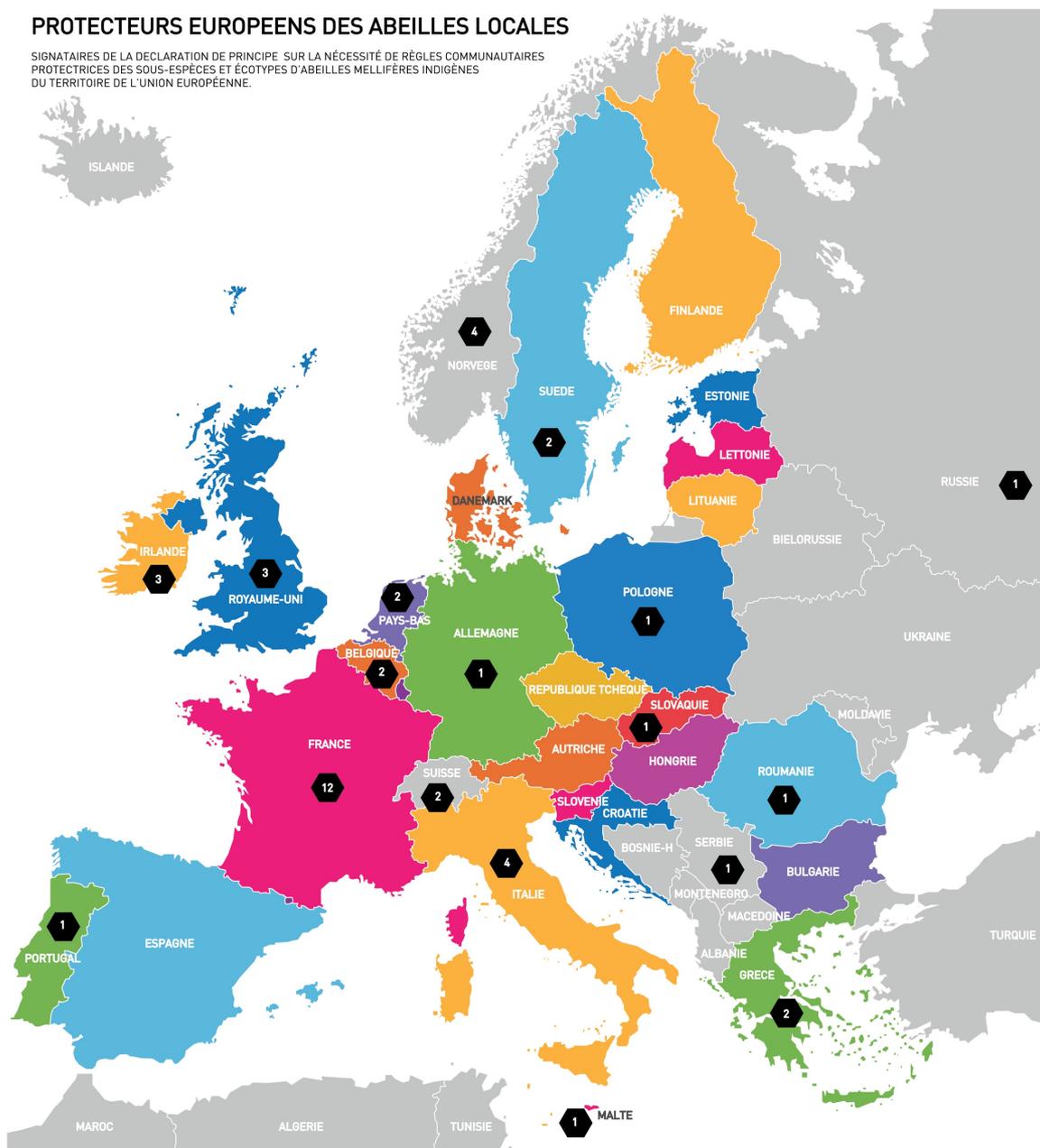
Il est grand temps...

Les abeilles locales (*Apis mellifera mellifera* en France, *Apis mellifera ligustica* en Italie ou encore *Apis mellifera carnica* en Europe de l'Est, etc.) sont installées sur l'ensemble du continent européen depuis plus d'un million d'années. Ces abeilles - pourtant parfaitement adaptées aux différents climats et territoires européens - sont aujourd'hui menacées par l'importation massive d'abeilles non-endémiques, et ce, pour pallier notamment l'effondrement des colonies qui touche les abeilles depuis les années 1990.

Partout en Europe, des apiculteurs et des scientifiques préservent ces abeilles locales dans des conservatoires. Mais sans encadrement juridique, ce travail de conservation - parfois vieux de plus de trente ans - peut être anéanti par l'installation dans la même zone d'une seule ruche d'abeilles non-endémiques.

PROTECTEURS EUROPEENS DES ABEILLES LOCALES

SIGNATAIRES DE LA DECLARATION DE PRINCIPE SUR LA NECESSITE DE REGLES COMMUNAUTAIRES PROTECTRICES DES SOUS-ESPECES ET ECOTYPES D'ABEILLES MELLIFERES INDIGENES DU TERRITOIRE DE L'UNION EUROPEENNE.



1 NOMBRE D'ORGANISMES SIGNATAIRES : Conservatoires, associations, chercheurs travaillant sur la protection des abeilles endémiques.

SOUS-ESPECES ET ECOTYPES D'ABEILLES MELLIFERES INDIGENES

Apis mellifera mellifera (abeille noire) → Allemagne, Belgique, Estonie, France, Irlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse...
Apis mellifera carnica → Autriche, Bosnie, Croatie, Grèce, Italie, Monténégro, Roumanie (écotype : carpatica), Serbie...
Apis mellifera macedonica → Bulgarie, Grèce, Roumanie...
Apis mellifera iberiensis → Espagne, Portugal.
Apis mellifera ligustica → Italie.
Apis mellifera sicula → Sicile (Italie).
Apis mellifera cecropia → Grèce.
Apis mellifera ruttneri → Malte.
Apis mellifera cyprica → Chypre.
Apis mellifera caucasica → Russie...

En savoir plus : http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2018/01/POLLINIS_Declaration-de-principe-UE-1.pdf

POLLINI

La déclaration de principe sur la nécessité de règles communautaires protectrices des sous-espèces et écotypes d'abeilles

mellifères indigènes du territoire de l'Union Européenne. [http://www.pollinis.org/wp-](http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2018/01/POLLINIS_Declaration-de-principe-UE.pdf)

[content/uploads/2018/01/POLLINIS_Declaration-de-principe-UE.pdf](http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2018/01/POLLINIS_Declaration-de-principe-UE.pdf)

L'amendement demandant la protection juridique des abeilles locales en Europe : <http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2018/02/Amendement-ajoute%CC%81-par-POLLINIS-au-rapport-sur-le-futur-du-secteur-apicole-en-Europe.pdf>

Les Eurodéputés signataires de la réintroduction de l'amendement pour la protection légale des abeilles locales : <http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2018/02/Amendment-for-the-legal-protection-of-local-bees-.pdf>

Le rapport « Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne »
» <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2018-0014+0+DOC+XML+V0//FR>

La pétition pour la protection juridique des abeilles locales en Europe : <https://info.pollinis.org/amendement-abeille-noire/>

La FEDCAN : <https://www.fedcan.org/> **et les associations européennes signataires de la déclaration de principe de POLLINIS** <http://www.pollinis.org/signataires-de-la-declaration-de-principe/>

Une fiche détaillée sur notre abeille locale : <http://www.pollinis.org/wp-content/uploads/2017/01/SAUVER-NOTRE-ABEILLE-LOCALE.pdf>

Un reportage sur la Vallée de l'abeille noire dans les Cévennes, un sanctuaire pour les abeilles noires créé en 2008
: <https://www.youtube.com/watch?v=xwdHlPldiA>

Une interview de Lionel Garnery, chercheur au CNRS et spécialiste de la génétique de l'abeille noire
: <https://www.youtube.com/watch?v=zs0umOtNm-M&t=17s>